

INFOS ITTF

I - Compétitions

- ▶ Championnats du Monde 2012 : A ce jour, 2 pays sont candidats : l'Allemagne (Berlin, Brême, Stuttgart ou Dortmund) et la Serbie (Belgrade).
- ▶ Nouvelle règle d'éligibilité à compter du 1er septembre 2008 pour les Championnats du Monde, les Championnats du Monde Junior et les 3 Coupes du Monde - Messieurs, Dames et par Equipes (voir document joint n° 1).
- ▶ Coupes du Monde 2009 : Messieurs à Moscou, par Equipes à Linz (Autriche), Dames à déterminer.

II - Divers

- ▶ Staff ITTF : les 4 directeurs sont maintenant connus :
 - Directeur administratif : Jordi Serra
 - Directrice des compétitions : Judit Farago (elle n'est donc plus Vice-Présidente de l'ITTF)
 - Directeur du Développement : Glenn Tepper
 - Directeur de l'entraînement et de la formation : Mikael Andersson
- ▶ Contrôle des raquettes aux compétitions de l'ITTF (voir document joint n° 2).
- ▶ Le manuel de l'ITTF niveau 2 et niveau 3 en français vient de sortir. A noter que ce manuel a été écrit par Philippe Molodzoff, Directeur technique de la zone 4.
- ▶ L'ITTF a maintenant 205 pays affiliés.

III - La saga des listes de revêtements agréés 29 et 29 B

(voir document joint n° 3).

INFOS ETTU

Nous pouvons poser notre candidature jusqu'au 31 décembre 2008 pour organiser une des compétitions suivantes :

2012, 2013 : Championnats d'Europe
2012, 2013 : Championnats d'Europe des Jeunes
2013 : Top 10 Européen

I - Compétitions

- ▶ La 2ème édition de la Super Cup aura lieu les 11 et 12 novembre 2008 à Moscou.
- ▶ Les Championnats d'Europe 2009 auront lieu à Stuttgart (Allemagne) du 13 au 20 septembre 2009, en 2010 à Prague (République Tchèque) et en 2011 à Varsovie (Pologne).

II - Règlements

- ▶ Top 10 Jeunes européen : toutes les rencontres, que ce soit en junior ou en cadet, se jouent au meilleur des 7 manches.
- ▶ La saison de jeu actuelle est définie comme débutant le jour précédant le 1er tour de compétition jusqu'au jour qui suit la 2ème finale (pour les Coupes d'Europe et la Champions League).
- ▶ Un joueur qui débute la saison en tant que " étranger " sera considéré comme " étranger " jusqu'à la fin de la saison, même s'il change de nationalité pendant la dite saison (Champions League messieurs et dames).

III - Divers

- ▶ Gibraltar est radiée de l'ETTU (non paiement de sa cotisation depuis 6 ans). L'ETTU compte maintenant 56 pays affiliés.

Claude BERGERET
Relations Internationales

	<p>Explanation:</p> <p>The supplier and brand names are sometimes written in fonts and sizes being difficult to read. To ease the identification of racket coverings for umpires an ITTF number is being gradually introduced on racket coverings. This number is positioned inside a rectangle together with the logo. Over time this may well become the most important identification.</p> <p><i>By this racket covers could be identified by assigned numbers</i></p>	
10	<p>Proposed by the Para Table Tennis Committee</p> <p><i>To modify the remark of paragraph 3.2.4.2:</i></p> <p>The current ITTF testing procedures in place before 25th May 2007 will continue until 1st January 2008 at junior events, until 1st October 2008 for the para table tennis events and until 1st September 2008 for all other events; as of these dates respectively the new testing procedures and protocols will be implemented to detect harmful volatile solvents.</p> <p><i>By this the new testing methods for harmful volatile solvents of rackets would not be applied at the Paralympics 2008.</i></p>	ACCEPTED.
11	<p>Proposed by the South African Table Tennis Board</p> <p><i>To introduce a new paragraph (including sub-paragraphs) 4.5 "World Veterans Championships"</i></p>	WITHDRAWN.
12	<p>Proposed by the Executive Committee</p> <p><i>To insert a new paragraph 3.8.7 (present 3.8.7 and 3.8.8 to be renumbered):</i></p> <p>3.8.7 In addition, for ITTF World Title events, a player who was eligible to represent an association other than the one he wishes to represent, shall register with the ITTF, through this new association.</p> <p>3.8.7.1 The player shall not represent the new association before:</p> <p>3.8.7.1.1 3 years after the date of registration, if the player is under the age of 15 when registered;</p> <p>3.8.7.1.2 5 years after the date of registration, if the player is under the age of 18 but at least 15 years of age when registered;</p>	ACCEPTED.

	<p>3.8.7.1.3 7 years after the date of registration, if the player is under the age of 21 but at least 18 years of age when registered</p> <p>3.8.7.2 If the player is 21 years of age or older he will not be registered with the ITTF and will not be eligible to represent a new association at World Title events.</p> <p><i>This would introduce an additional eligibility clause for World title events, relating to the age of the player concerned.</i></p>	
13	<p>Proposed by the Swiss Table Tennis Association</p> <p><i>To introduce an additional sub-paragraph in 3.8 "International Eligibility".</i></p> <p>A player representing an Association in World Championships must have been licensed (member) of that Association in the last 5 preceding years.</p> <p><i>This would bring in an additional condition for eligibility in World Championships.</i></p>	WITHDRAWN.
14	<p>Proposed by the Table Tennis Association of Haiti</p> <p><i>To carry out the draw of World Team Championships at least 30 days before the start of the events.</i></p>	WITHDRAWN.

6. World Junior Championships

6.1 New Zealand (Auckland), 2008

Mr. Tony Yue thanked New Zealand for taking up the challenge of organising the World Junior Championships in Auckland (NZL). Mr. Mikael Andersson said preparations were underway but that there was still many issues to be addressed. He asked the BOD to review the conditions imposed upon the organisers of the JWC as it was difficult to find sponsors for the event. It was said that Mr. Glenn Tepper and Mr. Steve Dainton would make an inspection visit in the near future.

6.2 Colombia (Cartagena de Indias), 2009

Mr. Mikael Andersson said that a preliminary inspection had been made and that he was confident that Colombia would deliver a well organised championship.

6.3 Bratislava (Slovakia), 2010

Mr. Zdenko Kriz said that preparations were progressing slowly and that the Organising Committee had been formed in 2004 and the same OC had

Chers Amis,

Lors de la dernière réunion de son Comité Exécutif qui s'est tenue le 11 octobre 2008, l'ITTF a discuté et a réexaminé les expérimentations des nouveaux systèmes de contrôles des raquettes qui ont été mis en place sur les compétitions ITTF depuis le 1^{er} septembre 2008.

En se basant sur le rapport de la Commission des Equipements et des contrôleurs de raquettes présents sur les sites, le Comité Exécutif de l'ITTF a décidé que les officiels de l'ITTF devront organiser les procédures de contrôle des raquettes aux compétitions ITTF comme suit :

Avec application immédiate :

- Au test d'avant match, la raquette doit être soumise 20 minutes avant le début du match.
- La raquette doit être testée pour VOCs et tous les autres attributs de la raquette incluant l'application stricte et conséquente de la mesure de l'épaisseur du caoutchouc.
- Si la raquette est jugée illégale (pas en conformité avec le règlement de l'ITTF), le joueur doit jouer le match avec une autre raquette, qui sera testée immédiatement APRES le match.
- Un joueur qui verra sa raquette échouée au test d'après match alors qu'il a gagné le match encourt la disqualification du tournoi et la perte du match.
- Les contrevenants répétés feront l'objet d'une suspension des compétitions ITTF, la période de suspension sera fixée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

A partir du 1^{er} janvier 2009 :

La limite autorisée pour les émissions de VOC sera fixée à un seuil de tolérance abaissé pour les appareils de détections contrôlant la VOC.

A partir du 1^{er} juillet 2009 :

L'ITTF procédera aux tests de raquettes UNIQUEMENT APRES LES MATCHS, avec des conséquences punitives en cas d'échec à ces tests.

Le Département des Compétitions de l'ITTF remercie toutes les parties concernées de leur entière coopération aux contrôles des raquettes pendant les compétitions.

Salutations

Judith FARAGO
Directrice des Compétitions ITTF
E-mail : jfarago@ittf.com
Phone : +36-30-6452780
Fax : +36-1-3258898

Annnonce Officielle concernant les listes autorisées 29 et 29B

Dans le but de rationaliser la mise en application de la Liste des Revêtements de Raquette Autorisés (LRRRA) par l'ITTF, le Comité Exécutif de l'ITTF, lors de sa réunion tenue le 12 octobre 2008, en accord avec le Président de la Commission des Equipements a décidé de mettre en place la LRRRA comme suit :

Attendu que les fabricants veulent qu'un nouveau revêtement autorisé puisse être utilisé immédiatement par les joueurs; et

Attendu que les joueurs veulent pouvoir bénéficier d'une période de transition pour les revêtements supprimés de la liste en repoussant la mise en application de la LRRRA ;

En conséquence, il a été décidé par le Comité Exécutif que toute future LRRAs sera mise en place de la façon suivante :

1. La LRRRA sera publiée le 1^{er} avril et rentrera en vigueur le 1^{er} juillet de la même année, avec la disposition suivante que tout nouveau revêtement apparu sur la liste sera utilisable aussitôt (pourra être utilisé par les joueurs)
2. La seconde liste, aussi appelée liste B, sera publiée le 1^{er} octobre et prendra effet le 1^{er} janvier de l'année suivante, avec la disposition suivante que tout nouveau revêtement apparu sur la liste sera utilisable aussitôt.
3. Les dispositions ci-dessus assurent aux fabricants une utilisation immédiate des nouveaux revêtements ajoutés à la LRRRA, tandis qu'une période de trois mois est prévue pour les joueurs afin de trouver un revêtement pour remplacer celui supprimé de la liste.

En tant que mesure exceptionnelle, et pour appliquer la règle ci-dessus de façon équitable pour toutes les parties concernées, les actuelles LRRRA N°29 et N°29B prendront effet comme suit.

(A) La liste 29 sera valide jusqu'au 31 mars 2009

(B) La liste 29B sera valide jusqu'au 30 juin 2009

(C) La nouvelle LRRRA N° 30 sera publiée le 1^{er} avril 2009 et prendra effet le 1^{er} juillet 2009 avec la disposition que tout nouveau revêtement inscrit sur la liste sera utilisable aussitôt.

Cela signifie que tous les nouveaux revêtements apparus sur la liste 29B sont utilisables de suite. Cela signifie aussi que les revêtements qui ont été supprimés de la liste 29 et qui n'apparaissent pas sur la liste 29B conservent leur validité jusqu'au 31 mars 2009. Ces revêtements ne seront plus valides au 1^{er} avril 2009 à moins qu'ils n'apparaissent de nouveau sur la liste 30.

A partir de la liste 30, la LRRRA sera profilée suivant les points 1,2 et 3 ci-dessus.

De la part du Comité Exécutif et de la Commission des Equipements de l'ITTF

Adam Sharara
Président

Odd Gustavsen
Président de la Commission des Equipements